

Le local des "AJltés"

1 espace de détente et de loisirs

1 espace de rencontre

1 espace de découverte

1 espace d'expression

1 espace d'information et de prévention

1 espace d'inclusion

1 espace de projets et d'engagement

les mercredis

Les mercredis de
13h15 à 17h00

Service de transport au
départ du collège de St vaury
13h00

Sur demande

Retrouver ses potes
Faire de nombreuses
activités
Discuter/ échanger
Travailler les projets
Simplement buller

les vacances

Ouverture de 13h00
à 17h45

Activités organisées
et pensées avec les
jeunes

(service de transport)

Retrouver ses potes
Faire de nombreuses
activités
Discuter/ échanger
Travailler les projets
Simplement buller

Organiser des sorties et
rencontres avec d'autres
pôles ados du territoire .

les séjours

Aide à
l'organisation de
séjours par et
pour les jeunes

Camp d'été

Séjour d'hiver



Fiche de renseignements et inscription 2025/2026

photo

- Inscription au local des AJI'tés (mercredis)
- Inscription au local des AJI'tés + vacances scolaires
- Inscription uniquement pour les vacances scolaires

Le jeune			
NOM :		Prénom :	
Date de naissance :		Portable :	
Email :		Instagram :	
Snapchat :		Tiktok :	
Facebook :		Autre :	
Problèmes de santé ou autres renseignements utiles :			

Le jeune déclare avoir lu et accepté le règlement intérieur

ETAT CIVIL DES REPRESENTANTS LEGAUX		
	Représentant 1 de l'enfant (responsable du dossier CAF)	Représentant 2 de l'enfant
Nom		
Prénom		
Lien avec l'enfant		
Adresse	Adresse:	Adresse:
	Code postal:	Code postal:
	Ville:	Ville:
Adresse Mail		
Téléphone		
Téléphone professionnel		
Numéro CAF		

Autorisations / Attestations / Engagements	
Je soussigné :, représentant légal de.....	
Cochez les cases	
<input type="checkbox"/>	Déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à prévenir le service de toute modification
<input type="checkbox"/>	Autorise mon enfant à participer à toutes les activités organisées par l'AJI, y compris en dehors du département et les séjours avec nuitées.
<input type="checkbox"/>	Autorise mon enfant à utiliser tous les moyens de transport proposés par l'AJI
<input type="checkbox"/>	Autorise les animateurs de l'AJI, à prendre, le cas échéant, toutes les mesures (traitements médicaux, hospitalisations, interventions) rendues nécessaires par l'état de santé de mon enfant.
<input type="checkbox"/>	Autorise l'utilisation et la diffusion de l'image de mon enfant pour des actions d'informations et de promotions publiques (Facebook, Instagram, parution presse, site internet mairie, ...) En cas de désaccord, veuillez le notifier ici :
<input type="checkbox"/>	Autorise les animateurs de l'AJI à communiquer avec mon enfant par téléphone/sms/ou via les réseaux sociaux
<input type="checkbox"/>	Autorise les animateurs à utiliser mon adresse mail pour toutes correspondances relatives aux activités de l'AJI
<input type="checkbox"/>	Atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'AJI et l'accepter
<input type="checkbox"/>	M'engage à rembourser les honoraires médicaux et pharmaceutiques avancés par l'organisateur en raison des soins engagés
<input type="checkbox"/>	M'engage à régler dans les délais les factures correspondantes aux activités de mon enfant.

A joindre au dossier :

- Une copie du carnet de santé ou, à défaut, une attestation de vaccination prouvant la mise à jour des vaccins obligatoires. (**attention, le nom /prénom et date de naissance doivent apparaître, merci de faire une copie de la « double page » du carnet de santé**)
- Une attestation d'assurance en responsabilité civile

Personnes à contacter en cas d'urgence (autres que les représentants légaux)			
	Contact 1	Contact 2	Contact 3
Nom et prénom			
Téléphone			

Fait à, le

Signatures précédées de la mention « lu et approuvé »

Le jeune

Le représentant légal

BULLETIN D'INSCRIPTION

- Vacances d'automne
- Vacances de fin d'année
- Vacances d'hiver
- Vacances de printemps
- Vacances d'été (hors camp d'été)

NOM:

Prénom:

DATE	ACTIVITE	TRANSPORT au départ de	Autorisé(e) à rentrer seul(e) ?
			Oui Non
			Oui Non
			Oui Non
			Oui Non
			Oui Non
			Oui Non
			Oui Non
			Oui Non
			Oui Non
			Oui Non

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(é) _____
déclare sur l'honneur exercer l'autorité parentale du mineur désigné ci-dessus,

Et l'autorise à participer aux activités désignées ci-dessus dans le cadre de "l'Animation Jeunesse Intercommunale" dans les conditions décrites dans le dossier annuel dont j'ai pris connaissance et que j'ai accepté.

Fait à

Le

Signature du responsable légal

Je note ici les éventuels changements concernant les informations fournies dans le dossier d'inscription annuel (changement de N° de téléphone, adresse, difficulté de santé de l'enfant ...)

Règlement du local des AJI'tés

Ce règlement précise le fonctionnement du local jeunes.
Il pourra être modifié par la suite et évoluer au fil du temps.

Le local nommé **local des AJI'tés**, se situe dans le bâtiment de l'ancienne école élémentaire de St Sulpice le Guérétois

Objectifs :

Le local **des AJI'tés** est ouvert à tous les jeunes âgés de 11 à 17 ans sous réserve qu'ils aient remis au préalable les documents d'inscription énumérés à l'article 1.

Le local des AJI'tés est un lieu de rencontre, d'échange, d'information et d'expression favorisant l'émergence de projets et la création culturelle. L'accès doit se faire sans discrimination. Toute cohabitation doit se faire dans le respect de l'autre, la neutralité, la laïcité et la tolérance.

C'est dans cet esprit que le projet de vie du local des AJI'tés est mis en place. Le fonctionnement du local doit s'organiser pour les jeunes et par les jeunes, dans le respect des règles établies sous l'autorité de la Mairie de St Sulpice le Guérétois et des animateurs du local.

Le local des AJI'tés définit un projet qui conjugue l'intégration des jeunes dans l'espace communal et a pour but :

- d'intégrer les jeunes dans l'organisation de leurs loisirs,
- de centraliser leurs demandes,
- de répondre à leurs difficultés,
- de faciliter leur intégration dans la vie communale,
- de favoriser la médiation et la reconnaissance entre les générations,
- de les impliquer et les accompagner dans des projets communs, en prenant en compte leurs propositions,
- de les responsabiliser dans leur local et leurs activités,
- de développer la mixité,
- de les sensibiliser aux comportements citoyens.

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de vie à l'intérieur et aux abords du local.

ARTICLE 1 - ACCES :

Les mercredis :

Le local des AJI'tés est ouvert à tous les jeunes âgés de 11 à 17 ans, à jour de leur cotisation et ayant fourni une fiche de renseignements dûment complétée ainsi qu'une attestation d'assurance en responsabilité civile.

Les animateurs peuvent refuser l'accès au local si les conditions d'inscription ou de sécurité ne sont pas réunies (salle comble, comportement inadapté ...).

Le local des AJI'tés sera ouvert le mercredi de 13h15 à 17h00.

Ces horaires peuvent être modifiés en fonction des habitudes de fréquentation des utilisateurs, des contraintes de fonctionnement ou à la demande des utilisateurs (après validation de la commune sur proposition des animateurs).

Les jeunes peuvent quitter le local à tout moment, à condition d'en informer un animateur. Ils peuvent également revenir à leur guise pendant les horaires d'ouverture.

Les jeunes devront émarginer à chaque entrée et sortie du local.

Le local ferme à 17h00. Passé cet horaire, les jeunes ne sont plus sous la responsabilité des animateurs (17h15 pour les jeunes qui prennent la navette pour St Vaury).

Des ouvertures ponctuelles peuvent être mises en place à la demande des utilisateurs en fonction des disponibilités des animateurs (après validation de la commune sur proposition des animateurs).

Les activités ou animations extérieures au local organisées par les animateurs sont définies sous les mêmes conditions d'accès et de principe d'accueil qu'à l'intérieur du local (objectifs, respect)

Les vacances scolaires :

Les horaires d'ouverture pendant les vacances peuvent varier en fonction des activités prévues et seront communiqués aux familles avant chaque période de vacances scolaires avec la programmation. Une fiche d'inscription spécifique aux vacances sera demandée pour chaque période.

ARTICLE 2 - ESPACES DISPONIBLES :

Le bureau est réservé aux animateurs mais les utilisateurs peuvent y accéder en leur présence si nécessaire.

Le mobilier, l'espace et le matériel du local sont à la disposition des ados.

Les lieux communs (toilettes, couloirs...) sont partagés en bonne entente avec les autres utilisateurs du bâtiment.

ARTICLE 3 - LES ACTIVITES :

Les activités sont organisées pour et avec les jeunes sous la responsabilité des animateurs.

En fonction des activités prévues, une participation financière supplémentaire pourra être demandée.

Des sorties peuvent avoir lieu de façon ponctuelle et feront l'objet dans ce cas d'une inscription préalable et de l'accord des parents

ARTICLE 4 - LE COMPORTEMENT :

Il est formellement interdit de fumer dans le local et les parties communes (Article L.335-28 du Code de la Santé Publique).

Il est strictement interdit d'introduire et de consommer de l'alcool et autres produits illicites dans le local et ses alentours. Si le cas se produisait, la commune se réserve le droit d'intervenir contre les contrevenants dans toute action en responsabilité.

Enfin toute dégradation du matériel et équipements mis à la disposition des jeunes devra être signalée aux animateurs (la commune se réserve le droit d'en demander réparation, remboursement.....).

ARTICLE 5 - NON-RESPECT DU REGLEMENT :

En cas de non-respect du règlement du local des AJI'tés, des mesures seront prises après concertation avec les élus, les animateurs, les jeunes et leurs parents (période d'essai, sanction, exclusion...).

ARTICLE 6-TARIFS

Tarifs « communes » pour les habitants de St Sulpice le Guérétois et St Vaury

	QF<700	701<QF<1200	1201<QF<1500	1501<QF<2000	QF>2000	
Les mercredis						
COTISATION ANNUELLE accès libre au local mercredis	10	20	30	40	50	
+ 20 € pour les hors communes						
Les Vacances						
1/2 j au local	Tarifs communes	2,8	3	3,4	3,8	4,5
	Hors communes	3,8	4	4,4	4,8	5,5
journée	Tarifs communes	6	6,5	7	7,5	8
	Hors communes	8	8,5	9	9,5	10
sortie avec prestation payante jusqu'à 10 €	Tarifs communes	4	4,5	5	5,5	6
	Hors communes	6	6,5	7	7,5	8
sortie avec prestation payante entre 10 € et 20 €	Tarifs communes	7	9	11	13	15
	Hors communes	11	13	15	17	20
sortie avec prestation payante entre 20 € et 30 €	Tarifs communes	15	18	21	23	25
	Hors communes	21	23	25	28	30
sortie avec prestation payante au-delà de 30 €	Tarifs communes	28	30	32	35	40
	Hors communes	32	35	40	45	50
soirée au local	Tarifs communes	1	1,5	2	2,5	3
	Hors communes	2	2,5	3	4	5
Sortie 2 à 8 jours(tarif journée)	Tarifs communes	28	35	40	50	60
	Hors communes	40	50	60	70	80